



RC décennale ou pas ????

Par **dave59**, le **02/08/2014** à **11:02**

Bonjour à tous,

Voilà j'installe des bassins de nage enterrés avec du bois à l'intérieur.

Je pose cet ensemble sur un lit de sable, il n'y a aucun gramme de béton, rien est attaché à une structure existante, c'est démontable, je n'ai que du sable à ajouter sur les côtés de ce bassin.

Ai-je l'obligation d'avoir une RC décennale pour ce type de projet.

En fait pour résumer, je vends et installe personnellement des bassins de nages (niveau technique) mais commercialement des piscines...

Merci pour vos réponses.

Par **alterego**, le **02/08/2014** à **11:33**

Bonjour,

Bassin de nage enterré, il n'y a peut-être pas de béton, mais il y a création d'une fosse et la constitution d'une assise, l'ouvrage relève de la garantie décennale. A plus forte raison si vous êtes commercialement considéré installateur de piscines.

Avez-vous interrogé votre assureur ?

Cordialement

Par **dave59**, le **02/08/2014** à **14:22**

oui, en effet, j'en ai qui me dise que ce n'est pas obligatoire et d'autres disent le contraire...
donc je ne sais pas trop quoi penser.

Par **alterego**, le **03/08/2014** à **10:38**

Bonjour,

Selon comment vous exposez la chose à chacun les réponses peuvent diverger.

Vos bassins ne sont pas posés à même le sol, ils sont en totalité ou en partie dans une fosse
et reposent sur une assise.

Cordialement